# Ô Allah ! Ne me prive pas de Tes bienfaits, de Ton salut, ni de la santé dont Tu m’as comblé ! Ne m’expose pas à Ton Châtiment soudain, ni à tout ce qui enclenche Ta Colère !

‘Abdallah ibn ‘Umar (qu’Allah l’agrée, lui et son père) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) faisait l’invocation suivante : " Ô Allah ! Ne me prive pas de Tes bienfaits, de Ton salut, ni de la santé dont Tu m’as comblé ! Ne m’expose pas à Ton Châtiment soudain, ni à tout ce qui enclenche Ta Colère ! " »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ceci est une sublime invocation dans laquelle le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit : « Ô Allah ! Ne me prive pas de Tes bienfaits » ; c’est-à-dire : je me réfugie auprès de Toi et je T’implore de ne jamais retirer les bienfaits dont Tu me combles en permanence. Le terme utilisé ici est « Zawâl » qui indique le fait de « retirer », n’implique pas de transformer la situation en mal. Quant à la seconde invocation, c’est le terme « Taḥawwul » qui est utilisé et il indique le fait de « changer », « transformer », ce qui donne littéralement : « ne change pas ma santé et ne m’afflige pas un malheur à la place de Ton Salut, ni de la santé dont Tu m’as comblé » : ne m’afflige pas la maladie, la pauvreté ou autre, et épargne-moi tous les maux qui pourraient m’atteindre ici-bas et dans l’au-delà. « Ne m’expose pas à Ton Châtiment soudain ni à tout ce qui entraîne Ta Colère ! » : Je me réfugie auprès de Toi contre Ta vengeance fulgurante. Puis, en conclusion à cette formule, il implora le Tout-Puissant de le préserver de tout ce qui pourrait attiser Son Courroux.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5488